

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

11 rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Affaire suivie par :
Fitzgerald FOORD

Courriel :
fitzgerald.foord@gouv.nc

Ligne directe :
26 68 12

Ligne secrétariat :
27 02 96

N° CS12-3160-SI-2300 /
DIMENC

Nouméa, le 10 SEP 2012

Monsieur le directeur de la
Société SODAUTO
BP D4
98849 Nouméa Cédex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n°CE12-3160-000148/TDESI_0767/ID_ICPE : 319
Référence : Courrier relatif à votre déclaration concernant l'exploitation d'un Atelier de
réparation et d'entretien de véhicules, commune de NOUMEA
Pièce jointe : 1 avis

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis votre déclaration concernant l'exploitation d'un Atelier de réparation et d'entretien de véhicules situé 115 rue gervolino Nouméa Magenta – commune de NOUMEA.

Après examen, il s'avère que votre déclaration n'est toujours pas conforme au regard des dispositions de l'article n° 414-4 du code de l'environnement de la province Sud.

En conséquence, je vous invite à régulariser votre déclaration dans un délai **d'un mois** et à l'adresser à Monsieur le Président de l'assemblée de la province Sud – direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – service de l'industrie - BP 465 – 98845 Nouméa cedex, en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur les articles 6.1, 6.2 et 6.3 de la délibération n° 707-2008/BAPS du 19/09/2008, relatifs aux valeurs limites et aux conditions de rejet de vos effluents gazeux dans l'atmosphère.

De plus, les installations susceptibles de dégager des fumées, gaz, poussières ou odeurs doivent être munies de dispositifs permettant de collecter et canaliser autant que possible les émissions. Le point de rejet des cheminées doit dépasser d'au moins 3 mètres les bâtiments situés dans un rayon de 15 mètres.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir, une vue en coupe de votre cabine de peinture avec la hauteur du point de rejet de votre cheminée et sa distance vis-à-vis des bâtiments voisins.

Cette affaire est suivie par Monsieur Fitzgerald FOORD, technicien supérieur chargé d'affaires au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (26.68.12) qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées**

Justin PILOTAZ

DOSSIER DE DECLARATION

AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

DOSSIER CONCERNANT : *Atelier d'entretien de véhicules et engins à moteur*

DEMANDEUR : *SODAUTO*

Réf :		Date de réception du dossier :	<i>17/01/2012</i>
Adresse postale :			
localisation de l'installation :		<i>115 rue gervolino Nouméa Magenta</i>	
Téléphone :		Fax :	
		Ridet :	<i>194464</i>
Province :	<i>SUD</i>	Commune :	<i>NOUMEA</i>
		Zone PUD :	

CONTENU DE LA DECLARATION	OBSERVATIONS
1. La déclaration de l'exploitant	
2. Nature et volume des activités	<i>Incomplets (Toutes les activités présentes sur le site et susceptibles d'être concernées par la nomenclature sont à prendre en compte et détailler dans le dossier : exemple : surface de l'atelier, la quantité de peinture par jour ainsi que la puissance exacte du compresseur qui est différente sur le formulaire et sur les plans)</i>
3. Rubriques de Classement	
4. Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, les informations suivantes :	
• l'occupation du sol	
• les activités	
• les établissements recevant du public	
• les voies de communication	
• les hydrants (PI ou BI)	
• les plans d'eau et cours d'eau	
• la vocation des bâtiments	
5. Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication :	
• les zones de stockage	
• les moyens de lutte contre l'incendie	
• l'assainissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)	

Dossier déclaré : ☐ Complet ☒ Incomplet

L'inspecteur des installations classées


Julie TABOULET

L'inspecteur des installations classées


Fitzgerald FOORD